

## Dispositions applicables à la zone 2AU

La zone 2AU est une zone à urbaniser à long terme ne disposant pas des équipements suffisant en l'état.

L'ouverture à l'urbanisation de cette zone ou des parties de cette zone est soumise à évolution du Plan Local d'urbanisme dans le respect des objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durables.

Cette zone est à vocation dominante résidentielle.

### Chapitre 1 : Destination des constructions, usage de sols et nature d'activités

#### 1. Interdiction et limitation de certains usages des sols, constructions et activités

*Les destinations non mentionnées aux paragraphes a. et b. sont admises.*

##### a. Sont interdits

L'ensemble des destinations et types d'occupation du sol sont interdits en dehors de ceux admis sous conditions.

##### b. Sont admis sous conditions

Les constructions, travaux et installations nécessaires au fonctionnement des différents réseaux et services publics.

#### 2. Mixité fonctionnelle et sociale

*Non réglementé.*

### Chapitre 2 : Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères

#### 1. Volumétrie et implantation des constructions

##### a. Emprise au sol

Non réglementé.

##### b. Hauteur

Non réglementé.

**c. Implantation des constructions**

**Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :**

- Non réglementé.

**Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives**

Non réglementé.

**2. Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère**

**a. Caractéristiques architecturales des façades, toitures et clôtures**

Non réglementé.

**b. Patrimoine bâti et paysager**

Non réglementé.

**c. Performances énergétiques et environnementales**

Non réglementé.

**3. Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions**

**a. Mesures environnementales et paysagères**

Non réglementé.

**b. Espaces libres et plantations, aires de jeux et de loisirs**

Non réglementé.

**4. Stationnement**

Non réglementé.

**a. Véhicules motorisés**

Non réglementé.

**b. Vélos**

Non réglementé.

## Chapitre 3 : Equipements et réseaux

### 1. Desserte par les voies publiques ou privées

**a. Accès**

Non réglementé.

**b. Voirie**

Non réglementé.

### 2. Desserte par les réseaux

**a. Eau potable**

Non réglementé.

**b. Energie/ Electricité**

Non réglementé.

**c. Assainissement des Eaux Usées**

Non réglementé.

- **Eaux usées domestiques**

Non réglementé.

- **Eaux usées non domestiques**

Non réglementé.

**d. Assainissement des Eaux Pluviales**

Non réglementé.

**e. Infrastructure et réseau de communication électronique**

Non réglementé.